



CONSULATE GENERAL OF SWITZERLAND
HONG KONG

HONG KONG, le 2 janvier 1975

Shell House, Room 403
24-28, Queen's Road, C.
Telephone: 227147/8
Telex Add.: HX 4529

Ref.: 110.0 FOR - SU/RF/lc

ad: ~~s. B. 31. Form. 0. - LC/lcm~~
p. B. 25. 61. Form. 1. - LC/lcm

Direction Politique
du Département politique fédéral

3003 Berne ^{p.i.} HN 6ELCJD

Datum			
Visa			
EPD	060195		-9
Ref.	a-82-Hongkong.		

King LC

1/2 B. 25. 61. Form. 1.

COLONIE SUISSE A TAIWAN

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à la copie de votre note du 28 novembre 1974 concernant la colonie suisse à Taiwan.

Depuis le mois de novembre 1964, le Consulat général de Suisse à Hong Kong est compétent pour toutes les questions administratives des Suisses résidant à Taiwan. Auparavant, ceux-ci dépendaient de l'Ambassade de Suisse à Tokyo.

Colonie

L'effectif actuel de la colonie suisse à Taiwan est de 170 compatriotes, dont 76 missionnaires et religieux. Les employés de filiales de maisons suisses à Taiwan (Cosa-Liebermann et Siber Hegner), y compris les membres de leur famille, représentent 40 personnes environ. Le reste de la colonie, soit une cinquantaine de personnes, comprend les employés d'hôtel, de maisons de commerce étrangères etc.

Activités consulaires de facto

Les formalités d'immatriculation, de passeports, d'état civil, d'AVS/AI, d'affaires militaires sont traitées par correspondance. Cette manière de faire n'a rencontré, jusqu'à ce jour, aucune difficulté. Le

règlement d'émoluments consulaires, le paiement de la taxe d'exemption du service militaire (21 cas, dont 8 paiements en suspens), ou celui des cotisations à l'AVS/AI (6 assurés seulement) se fait par un représentant à Hong Kong ou en Suisse.

La consultation de tous les dossiers des immatriculés de Taiwan me confirme que cette manière de procéder donne entière satisfaction. Je n'ai reçu au cours des trois dernières années aucune plainte à ce sujet. Au contraire, dans des cas d'état civil par exemple, ./ le Consulat général n'a reçu que des lettres de remerciements. Par ailleurs, je saisis chaque année l'occasion de la Fête Nationale pour adresser mes vœux et mon salut à tous nos compatriotes de Taiwan. Leur réaction montre que ce geste est également fort apprécié, bien que les Suisses ne soient pas particulièrement connus pour témoigner de la gratitude à leur représentation à l'étranger.

Renseignements commerciaux

Quant il s'agit de demandes de renseignements commerciaux émanant de Suisse, j'ai eu recours aux bons offices de plusieurs personnes de bonne volonté. En premier lieu, je cite le directeur de l'agence de la Swissair à Hong Kong qui se rend chaque année plus ou moins régulièrement à Taipei. Le directeur de Siber Hegner à Hong Kong a pu, lui aussi, à plusieurs reprises me rendre des services similaires, de même que le représentant de la Société de Banque Suisse à Hong Kong, ou d'autres compatriotes de Hong Kong m'informant qu'ils se rendaient pour affaires à Taiwan.

En ce qui concerne Monsieur Münzhuber, qui travailla par le passé pour les maisons suisses Cosa-Liebermann et Inventa, il est exact qu'il a, depuis plusieurs années, rendu de signalés services au Consulat général: statistiques sur le coût de la vie à l'intention de l'OFIAMT et de l'Administration fédérale des contributions, renseignements commerciaux intéressant l'OSEC etc. D'ailleurs, notre compatriote a établi des contacts personnels avec ces offices.

Depuis que le prénommé s'est installé à son compte, je suggère aux maisons suisses désireuses d'obtenir des renseignements commerciaux sur Taiwan, d'approcher directement notre compatriote (qui leur demande des honoraires pour les services rendus), pour la simple raison que je ne peux prendre directement contact avec aucun organisme taiwanais et ne dispose d'aucune autre source de renseignements efficace.

Je tiens à mentionner tout spécialement qu'à chacun de ses passages à Hong Kong, M. Münzhuber prend la peine de venir personnellement au Consulat général, contrairement aux autres compatriotes de Taiwan qui, à une ou deux exceptions près, sont tous inconnus du soussigné et de ses collaborateurs, puisqu'ils ne passent jamais à la Chancellerie, se bornant d'approcher le Consulat général par correspondance. On peut donc en déduire que, si le reste de la colonie suisse avait des propositions à faire au sujet des services administratifs que nous pouvons leur offrir actuellement, il les aurait certainement fait connaître directement au Consulat général. Relevons également que M. Münzhuber a pris la peine d'organiser, plusieurs années durant, la Fête du 1er août, en invitant ses compatriotes dans sa maison de Taipei, logement qu'il a quitté récemment pour s'installer dans un appartement en ville.

En consultant le dossier d'immatriculation de M. Münzhuber, je constate que, dès son installation à Taipei en 1965, il s'est inquiété auprès du Consulat général d'abord, puis auprès du Conseiller fédéral H.P. Tschudi, alors Président de la Confédération, et des différents chefs de la Direction politique-est de la question de la protection consulaire des Suisses de Taiwan. Depuis lors, il a abordé régulièrement la même question par le biais du paiement de la taxe militaire dont il a fait, jusqu'à sa libération du paiement de la taxe, dès le 1er janvier 1970, une question de principe: pas de protection = pas de paiement. Après maints recours auprès des autorités du Canton de Fribourg et de l'administration fédérale des contributions, l'affaire a été réglée à la satisfaction de toutes les parties.

Notre compatriote, qui entretient de bonnes relations avec le Consulat général, fort des services rendus, désirerait être reconnu en qualité de correspondant "officieux" du Consulat général. Je ne m'étonne pas qu'il se présente pratiquement comme tel, bien que les consultations se soient faites assez rares ces derniers mois.

D'autre part, en 1974, il s'est occupé de l'installation du "Far East Trade Service" (bureau commercial de Taiwan) à Zurich et de l'obtention des permis de travail pour deux dirigeants de ce bureau. Münzhuber m'a laissé entendre qu'il avait eu recours à ce sujet au Conseiller fédéral Furgler, avec lequel il entretiendrait des relations amicales du temps qu'ils étudiaient ensemble à l'Université de Fribourg.

En résumé, il ressort que M. Münzhuber, dans des cas bien définis, a rendu d'utiles services au Consulat général. Il est aussi le seul compatriote de Taipei qui ait montré un intérêt de maintenir avec sa représentation consulaire des liens qui dépassent strictement l'essentiel. Il faut cependant ajouter qu'il déploie, de temps à autre, la tactique d'un "busy body", bien qu'il sache pertinemment que la Suisse, depuis Janvier 1950, entretient des relations diplomatiques avec la RPC et qu'il soit conscient des risques encourus si notre pays cherchait sérieusement à changer l'état actuel des choses. Cet aspect de son caractère est à l'origine de sentiments d'antagonisme que lui témoignent quelques Suisses sur place, ainsi que me le rapportent un ou deux voyageurs. Si j'ai insisté un peu longuement sur la personnalité de M. Münzhuber, la raison en est que toute cette affaire de protection de la colonie suisse à Taiwan a été déclenchée sur son initiative.

Comme je l'ai déjà signalé plus haut, aucun autre compatriote installé à Taiwan ne m'a rendu visite durant ces derniers 2 ans et demi. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous dire avec certitude si notre colonie sur cette île ressent un réel besoin de bénéficier d'une protection autre que les services administratifs énoncés ci-dessus. En tout cas, jusqu'à ce jour, aucun écho de ce genre ne m'est parvenu. Le directeur de la Swissair se rendra au début février à Taipei.

Je lui demanderai de se renseigner discrètement et dans la mesure du possible à ce sujet.

Selon mes propres expériences et vu le manque absolu du moindre signe de mécontentement exprimé par d'autres compatriotes de Taiwan, je vous propose de ne rien changer au statu quo. D'autant plus que c'est bien l'aspect politique de cette délicate question qu'il faut considérer en tout premier lieu. Ne perdons pas de vue que, malgré les rares contacts avec nos compatriotes de Taiwan, de même que la difficulté d'obtenir des renseignements, lesquels par la nature des choses restent limités, la majorité des pays qui ont reconnu la République populaire de Chine sont dans la même situation. Même dans l'hypothèse où vous décideriez de trouver une solution pragmatique, analogue à celles des bureaux d'autres pays à Taipei, ce serait une tâche fort délicate de trouver la personnalité qui conviendrait, c'est-à-dire à même de s'occuper impartialement de questions commerciales et de répondre aux exigences de nos compatriotes.

De plus, il ne faut pas oublier que même si la République de Chine (Taiwan) devait déclarer dans un avenir proche ou lointain qu'elle renonçait à ses aspirations sur la Chine continentale et que, par la force des choses, elle décide de proclamer son indépendance en donnant ainsi forme à la thèse des deux Chines, cette déclaration unilatérale ne serait jamais reconnue par Pékin qui, dès le début a toujours considéré Formose comme partie intégrante de la RPC.

Enfin, je crois pouvoir ajouter qu'aucun danger de guerre ne se dessine à l'horizon, bien qu'il faille préciser que tout peut se modifier à l'occasion d'un changement à la tête du gouvernement et du parti à Pékin. Cependant, je suis persuadé qu'une solution pacifique pour réunir l'île au continent sera trouvée un jour car le sentiment d'être Chinois prime sur tous les autres arguments.

Si, contre toute attente, la situation devait se détériorer, les chefs des succursales de maisons suisses à Taiwan pourraient être

instruits par leur maison mère d'étudier les possibilités d'évacuation au cas où les vols réguliers ne pourraient plus fonctionner normalement. Sans compter les vols de Taipei vers Tokyo, je vous signale qu'en moyenne 18 vols (Swissair, comme vous le savez, ne touche pas Taipei) en provenance de Taipei atterissent chaque jour à Kai Tak, l'aérodrome de Hong Kong.

Je me rappelle qu'en 1966 ou 1967, les femmes et les enfants de nos compatriotes domiciliés dans l'ancien "East Pakistan" ont dû être évacués d'urgence de Dacca et de Chittagong où notre pays n'avait alors aucune représentation. C'est la Royal Air Force qui prit en charge nos compatriotes et les évacua à Singapour. J'ignore s'il existait un accord préalable ou s'il s'agissait d'un acte humanitaire exécuté par les Britanniques ou même si les directeurs des maisons suisses avaient conclu un accord tacite à ce sujet. Dans le cas de Taiwan, il est évident que seuls les Américains pourraient nous rendre ce service.

En annexe, je joins une statistique des échanges commerciaux entre la Suisse et Taiwan pour les années 1969 - 1973 ainsi que les listes des représentations "officieuses" entretenues à Taipei par des pays ayant reconnu la République populaire de Chine et des bureaux privés que Taiwan maintient dans différents pays. Ces indications m'ont été données par le Consulat général des USA à Hong Kong. Personne n'est à même de me donner des informations avec quelques précisions si ces organisations dépendent directement des autorités taiwanaises ou pas. On sait cependant que le chef du bureau officiel de voyages taiwanais à Hong Kong, Chung Hwa Travel Service, était jusqu'à peu un diplomate de carrière.

Je saisis l'occasion de ce rapport sur la colonie suisse de Taiwan pour rappeler la question de la distribution des cartes d'identité qui a fait l'objet de ma lettre du 21.6.1974 (ad: a.733.61 - Sow/sk).

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul général de Suisse:


(H. Suter)

✓ Annexes mentionnées



Copie à:

- Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann, p.i.
- Directeur de la Direction administrative du DPF, p.i.
- Service de la protection consulaire, p.i.
- Service des Suisses de l'étranger, p.i.